




Règlement des Adhérents au CSAM de Brest

Lors de votre inscription un badge adhérent saison 2020/2021, vous sera remis.
Celui-ci devra être à porter de main et présenté lors de contrôle par le personnel du CSAM.

	SAISON 2020-2021	Photo- obligatoire
NOM :.....		
Prénom :.....		
N°Badge		
Sections		

Il vous sera également remis un laissez-passer véhicule pour les sites du CSAM .
Il devra être apposé sur le pare-brise de votre véhicule, pour tous contrôles sur le site.

Attention il ne donne pas accès à la Base Navale ou CIN.

	AUTORISATION D'ACCES SITE-DU-BERGOT Saison-2020-2021	
NOM °:.....		
SECTION °:.....		
IMMATRICULATION-VEHICULE °		
.....		

En cas de manquement à ce règlement, l'accès au CSAM peut vous être temporairement retiré.